



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N° 2025-01-01
(Espace Culturel)
portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année civile 2025 à l'association suivante : Réseau PinkPong, ayant son siège Chez Maison Salvan / Mairie de Labège – Rue de la Croix Rose 31670 LABEGE, pour un montant de 60€.

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel de l'Espace Culturel (SO 901002).

Fait à Toulouse, le 06/01/2025

Le président,


Hugues KENFACK
